

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2019

Présents :

Etienne HAY, Nathalie CREPIN, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD, Solange HERAULT, Didier BASSET, Alexandre LEMARIÉ, Gilbert MARINEL, Mikaël PHILIPPOT

Absents excusés : Jean-Marc POIGNANT pouvoir à Etienne HAY
Dominique BRISSON

Absents :

Martial QUETTE
Mickaële RENARD

La séance débute à 18 h 30

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 26 février 2019
- Présentation et vote du compte administratif 2018
- Présentation et vote du compte de gestion 2018
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Vote des taux d'imposition 2019
- Subvention au comité des fêtes
- CARCT : dispositif 100% EAC (Education Artistique et Culturelle)
- Point sur les affaires en cours
- Questions diverses

Le Maire fait part à l'assemblée de l'ajout d'une délibération « Avis du conseil municipal sur la consultation publique de la méthanisation »

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 FEVRIER 2019

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (DEL 2019 06)

Alexandre LEMARIÉ présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018
Le résultat d'excédent à reporter sur le prochain budget s'élève à **223 368, 06 €**

Le conseil municipal **VOTE** le compte administratif 2018

Pour 8

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 (DEL 2019 07)

Alexandre LEMARIÉ présente le compte de gestion tenu par la Trésorerie qui est identique au compte administratif de la commune
Le conseil municipal **VOTE** le compte de gestion 2018

Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (DEL 2019 08)

Le résultat d'excédent de **223 368, 06 €** est reporté sur l'année budgétaire 2019

Pour : 10

VOTE DES TAUX 2019 (DEL 2019 09)

Comme en 2018, le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

Rappel des taux

	Épaux-Bézu	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe d'Habitation	10.80 %	25.18 %	24.47 %
Foncier bâti	9.23 %	21.54 %	21.00 %
Foncier non bâti	14.54 %	31.83 %	49.46 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE de ne pas augmenter** les taux d'imposition pour l'année 2019.

Pour 10

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES 2019 (DEL 2019 10)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les différentes manifestations organisées par le comité des fêtes dans le cadre de la commune, le conseil municipal, **DÉCIDE** de verser une subvention de **2 000 Euros** au comité des fêtes pour l'exercice 2019.

Pour 10

CARCT : DISPOSITIF 100% EAC (Education Artistique et Culturelle) (DEL 2019 11)

Dans le cadre de la mesure phare en faveur de l'Education Artistique et Culturelle proposée par les ministres de la Culture et de l'Education Nationale, le territoire de la Communauté d'Agglomération a eu la chance d'être retenu, ce qui permettra d'offrir à tous les enfants des 87 communes membres un accès direct aux pratiques culturelles.

Cette action débutera à la rentrée scolaire prochaine et durera trois ans. Son organisation et sa mise en place seront coordonnées par la CARCT.

Afin d'associer les communes à la réussite de ce projet, il est proposé une participation de chaque commune à hauteur de 1 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la participation de la commune de Époux-Bézu au financement du dispositif 100% EAC, à hauteur de 1 € par habitant et par an, sur une durée de trois ans, soit un montant annuel de **578 €**.

Pour 10

CONSULTATION PUBLIQUE D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (DEL 2019 12)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une consultation publique procédée sur notre commune du vendredi 15 mars au jeudi 11 avril 2019 concernant une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.

Cette demande est présentée par la SARL LETANG HOICHE BIOGAZ en vue d'exploiter une

installation de méthanisation et de combustion et deux stockages de digestats sur la commune de Epaux-Bézu.

Le conseil municipal doit donner son avis à la fin de cette consultation publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **EMET un avis favorable**

Cependant, le conseil municipal émet des réserves sur la capacité de la voirie à supporter l'augmentation du trafic des camions.

Pour 10

SUBVENTION AMENDES DE POLICE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE ÉCLUSE ET SECURISATION DE L'ABRI BUS ROUTE DE BUIRE (DEL 2019 13)

La commune a pour projet la sécurisation de l'abri bus de la Route de Buire. Des subventions à la DETR et à l'APV ont été demandées. La commune peut solliciter également le département pour une subvention Amendes de police au taux de 46%.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police pour cet aménagement, **DEMANDE** l'autorisation de démarrer les travaux avant l'attribution de la subvention précitée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier de subvention.

Pour 10

SUBVENTION AMENDES DE POLICE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER ROUTE DE BUIRE (DEL 2019 14)

Dans le cadre de la sécurisation de la Route de Buire par la création d'un chemin piétonnier, le Conseil Municipal envisage de demander également une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de ce chemin piétonnier. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police pour cet aménagement, **DEMANDE** l'autorisation de démarrer les travaux avant l'attribution de la subvention précitée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier de subvention.

Pour 10

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

- Micro crèche : un nouveau projet a été soumis à la Société PLURIAL, nous sommes en attente de l'avis de cette société.
- Construction d'une salle de classe : M. BURTE, l'architecte a été recontacté pour une nouvelle disposition du projet.
- Le projet de l'Immeuble Tartarin reste à définir
- Une réunion est prévue pour l'élaboration du site de la commune

QUESTIONS DIVERSES

- Une enquête publique relative au programme de restauration et d'entretien du Clignon démarre le 14 mai et se terminera le 14 juin avec une permanence en mairie d'Epoux-Bézu le mercredi 22 mai après-midi de 14 à 17 h 00.
- La location de la classe supplémentaire se poursuivra l'année prochaine
- Une réunion publique concernant la fibre va être programmée en mairie de Etrépilly en juin prochain.
- Nathalie Crépin résume le conseil d'école : plusieurs sorties sont organisées pour toutes les classes ; les enseignantes travaillent sur un projet de voyage pour l'année 2019-2020. La date du 28 juin est retenue pour la kermesse.

AGENDA

- 8 mai : cérémonie commémorative du 08 mai 1945
- 16 mai : repas des aînés avec animation prévue par un magicien
- 26 mai : élections européennes
- 05 juin : Assemblée Générale du comité des fêtes
- 15 & 16 juin : fête communale et brocante – Exceptionnellement fixées le 3^{ème} week-end en raison de la Pentecôte qui se fête le second dimanche de juin cette année

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune de Épaux-Bézu, pour être affiché le 3 mai 2019

A Epaux-Bézu, le 3 mai 2019
Le Maire, Etienne HAY

